



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Pouvoir d'achat

Question écrite n° 10225

### Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la contraction du pouvoir d'achat. D'après l'INSEE, le pouvoir d'achat a reculé de 0,6 % au premier trimestre 2018, après avoir stagné durant l'année 2017. L'institut explique ce recul par l'augmentation de la fiscalité, pour simplifier par l'augmentation en absolu des prélèvements obligatoires. Avec une croissance économique dont les experts constatent la rétractation et des dépenses publiques qui n'ont connu aucun début de commencement de réduction, il y a des raisons d'être inquiet pour le futur du pouvoir d'achat, en particulier celui des travailleurs et des retraités. Déjà les consommations obligatoires sont à la hausse (transport, assurance, contrôles techniques, contraventions routières, parking, services municipaux...). Dans les promesses du candidat Emmanuel Macron, il y avait celle d'être le président du pouvoir d'achat. Cette promesse n'est-elle pas de fait en train de tomber ? Il l'interroge sur les mesures qu'il entend prendre pour réduire drastiquement les impôts et taxes qui écrasent les ménages et empêchent toute reprise solide de l'activité.

### Texte de la réponse

Le recul du pouvoir d'achat des ménages observé au premier trimestre est lié au calendrier des réformes : l'entrée en vigueur des mesures de fiscalité indirecte sur le tabac et l'énergie ont augmenté les prix à la consommation au premier trimestre mais ce sont des mesures de santé publique et de progrès écologique. Le pouvoir d'achat sera plus dynamique dès le deuxième trimestre et surtout au second semestre de l'année, c'est d'ailleurs ce que prévoit l'INSEE dans sa note de conjoncture : une accélération du pouvoir d'achat tout au long de l'année. Il sera porté par l'entrée en vigueur de nombreuses mesures en faveur des ménages, notamment la baisse des cotisations salariales et la première vague de dégrèvement de la taxe d'habitation. Le pouvoir d'achat des ménages accélèrera fortement dès 2019 porté par les mesures du Gouvernement, notamment la deuxième tranche de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Les ménages français se verront à terme exemptés de la taxe d'habitation, les travailleurs bénéficieront de la hausse de la prime d'activité et de la baisse de leurs cotisations salariales, les retraités modestes de la revalorisation du minimum vieillesse. Les mesures annoncées par le Président de la République le 10 décembre dernier soutiendront le pouvoir d'achat des ménages en 2019. La France a renoué avec une croissance solide qui se confirmera en 2019 et qui viendra soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs. Les mesures du Gouvernement confortent cette croissance en encourageant l'investissement et en rendant notre pays plus attractif pour les investisseurs étrangers.

### Données clés

**Auteur :** [M. José Evrard](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10225

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** [Économie et finances](#)

**Ministère attributaire :** [Économie et finances](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [3 juillet 2018](#), page 5675

**Réponse publiée au JO le :** [16 avril 2019](#), page 3558